

**Conseil Municipal**  
**CAMPAGNAC LES QUERCY**  
**Procès-Verbal de la séance du 19 mai 2026 à 20H30 à la mairie**

Le Conseil Municipal de la commune de CAMPAGNAC LES QUERCY dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. MAURY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mai 2026

**Présents** : Mrs Daniel MAURY, Sébastien TEILLET, David FONTEILLE, Jérôme DE FREITAS, Nicolas LACHAIZE, Eddy FERRET

Mmes Brigitte QUEVEDO, Emilie CHARLES, Marina PINNA

**Absent** : Mme Marie GOUILLY FROSSARD a donné procuration à Mme Brigitte QUEVEDO

Mme Valérie BADOURES a donné procuration à Mme Emilie CHARLES

Mme Brigitte QUEVEDO a été élue secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, M Le Maire ouvre la séance, et présente l'ordre du jour.

M Le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 28 avril 2026 à l'approbation de l'assemblée qui l'entérine à l'unanimité.

**1- Création d'un club house (délibération n° 202644)**

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M Nicolas LAVAL et M Pascal FOURNIER du club de foot CDSL ont été invités par M Le Maire à venir présenter la demande du club pour la création d'un club house.

M LAVAL présente le club de Football de Campagnac (CDSL) au conseil municipal, il rappelle la fusion de plusieurs communes du territoire de la communauté de communes, notamment Campagnac Les Quercy, St Laurent la vallée, et Daglan.

Récemment, une école de foot a vu le jour « Quercy Périgord » avec l'entente du club de Périgord Noir qui regroupe les communes de Cénac, Domme et St Martial de nabirat.

Le club compte une centaine de licenciés avec plusieurs générations qui se retrouvent lors des entrainements deux fois par semaine avec des matchs le dimanche et le samedi pour l'école de foot.  
Il précise l'ascension de l'équipe une en division supérieure pour la saison prochaine.

M LAVAL demande au conseil d'étudier la demande pour le projet d'une création d'un club house.

M Le Maire informe le conseil que le projet a été étudié lors des réunions d'adjoints, il précise que des devis ont été demandés pour estimer la dépense des travaux de la création du club house.

Le montant des travaux est estimé à 65 946,01 € HT soit 76 807,67 € TTC.

M Le Maire signale que la commune pourrait prétendre à des aides, notamment au titre de la DETR et du FAFA (Fonds d'aides au football amateur).

M Le Maire propose d'accompagner le club dans ce projet et demande au conseil municipal de se prononcer.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide le projet pour la création du club house
- Autorise M Le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

- Autorise M Le Maire à déposer le projet pour des demandes de subvention au titre de la DETR 2026 et auprès du FAFA (Fonds d'aides au football amateur)
- Dit que les travaux ne sont pas commencés
- Dit que les crédits sont prévus au budget

## **2- Estimation maison AM n°20 (délibération n° 202645)**

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M Le Maire rappelle l'incorporation du bien au domaine communal concernant la maison cadastrée AM n°20.

M Le Maire a sollicité une agence immobilière pour réaliser l'estimation du bien.

Le bien est estimé à une valeur de 45 900 €.

M Le Maire rappelle qu'une étude avait été réalisée pour réhabiliter le logement. Au vu de l'étude le projet a été écarté.

M Le Maire propose de vendre le bien.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise M Le Maire à entreprendre les démarches pour réaliser la vente du bien cadastré AM n°20
- Autorise M Le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

## **3- Demande de subventions SPA de BERGERAC**

M Le Maire donne lecture de la demande de subventions de la SPA de Bergerac dans le cadre de son fonctionnement.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas donner suite.

## **4- Avancement des travaux de voirie**

M Le Maire informe le conseil municipal de l'avancement des travaux de voirie. Le curage des fossés est terminé.

Pour le fauchage, ils essaieront de passer avant la fête.

## **5- Rencontre des 3 Campagnac**

M Le Maire rappelle la rencontre des 3 Campagnac qui se déroule tous les 2 ans dans chaque Campagnac, celui de l'Aveyron, du Tarn et de la Dordogne.

Nous avons adressé un mail aux deux Campagnac pour connaître leur avis sur la poursuite des rencontres.

L'Aveyron a répondu favorablement pour poursuivre les rencontres, le Tarn ne souhaite pas continuer les échanges.

M Le Maire doit revenir vers l'Aveyron pour l'informer de la décision du Tarn.

## **6- Formation des Elus**

M Le Maire présente le calendrier des formations pour les élus. Il rappelle aux élus qu'un mail leur a été adressé.

## **7- Village d'avenir**

M Le Maire donne l'information du dispositif du village d'avenir. Il concerne les projets d'investissement qui ouvre droit à des subventions. Il accompagne les collectivités dans le renforcement du service de proximité, dans la réhabilitation de bâtiments.

M Le Maire propose de participer au dispositif.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la proposition de M Le Maire pour participer au dispositif « Village d'avenir », autorise M Le Maire à déposer les dossiers pour des projets d'investissement.

## **8- Elections sénatoriales du 5 juin 2026**

M Le Maire informe le conseil municipal de l'obligation de réunir le conseil municipal le 5 juin 2026 dans le cadre des élections sénatoriales.

Il précise que la convocation va leur parvenir mais de noter cette date avec l'horaire de 18h30.

## **9- Plantation du mai communal**

La date proposée pour le mai communal est le 4 juillet 2026.

Prévoir une réunion pour finaliser l'organisation. Le mai pourrait se réaliser sous forme de buffet, le mai pourrait se planter contre le préau, à définir.

Des ateliers confections de fleurs, couronnes avec du buis pourraient s'organiser à la salle des fêtes.

David FONTEILLE est chargé de récupérer un pin.

## **10- Agent communal**

Suite à l'appel de candidature au poste d'agent communal pour le remplacement d'André qui part à la retraite au 1<sup>er</sup> juillet 2026, 4 candidatures ont été retenues.

Trois entretiens ont été réalisés, sur les 3, 2 candidats ont été retenus.

Une candidature a été retenue, notamment une de Campagnac. Ce contrat aura une durée maximale d'un an.

## **11- Questions diverses**

### **- Site de la commune**

Mme PINNA Marina demande si le site de la commune va être à jour.

M TEILLET Sébastien informe que petit à petit les informations vont suivre, les commissions, les PV vont être mis également.

Il sera demandé aux associations de faire un article pour les intégrer sur le site.

### **- Sinistre sur la gouttière de Mme PINNA**

M Le Maire informe que Mme PINNA a envoyé un courrier à la mairie pour signaler un sinistre sur la gouttière de son bien.

Elle a pu se rendre compte du responsable du sinistre, il s'agit du camion du SMD3.

Elle a signalé immédiatement et a fait une déclaration de sinistre auprès de son assurance.

Le SMD3 lui a demandé de prendre des photos.

L'ordre du jour étant épuisé, M Le Maire remercie les membres de leur attention et lève la séance à 23h03